|  |  |
| --- | --- |
| **Rectorat de l’académie de Créteil**  **Division des personnels ATSS et de l’encadrement**  **DPAE 4**  **Bureau G 619**  Affaire suivie par :  Nathalie MAMMES  Tél : 01 57 02 61 97  Mél : [ce.dpae4@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpae4@ac-creteil.fr)  4, rue Georges-Enesco 94 010 Créteil Cedex  www.ac-creteil.fr |  |

Annexe 03  
Circulaire n° 2023-002

Les métiers de la filière ATSS ouverts aux bénéficiaires de l’obligation d’emploi

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

* **ATTACHE(E) D’ADMINISTRATION DE L’ETAT (AAE)**

Les attachés d'administration de l'État participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques ministérielles et interministérielles. À ce titre, ils sont chargés de fonctions de conception, d'expertise, de gestion, ou de pilotage d'unités administratives. Ils ont vocation à être chargés de fonctions d'encadrement. Ils peuvent être appelés à remplir les fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Métiers : adjoint gestionnaire, fondé de pouvoir, chef de service...**

## **SECRETAIRE ADMINISTRATIF(VE) DE L’EDUCATION NATIONALE ET DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (SAENES)**

Les secrétaires administratifs exercent notamment des tâches administratives de gestion ou de secrétariat dans les domaines des ressources humaines, financiers ou comptables. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe.

**Métiers : secrétaire d’intendance, secrétaire de direction en EPLE, gestionnaire administratif…**

* **ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(VE) DE L’EDUCATION NATIONALE ET DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (ADJAENES)**

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

**Métiers : secrétaire d’intendance, secrétaire de direction en EPLE, agent administratif…**

Les agents peuvent être affectés au Rectorat, à la Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale (DSDEN), en établissement public local d'enseignement (collège ou lycée) et en établissement d’enseignement supérieur.

**FILIERE MEDICO-SOCIALE**

* **ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL (ASSAE)**

Les assistants de service social **mettent en œuvre des actions visant à aider les élèves et les familles connaissant des difficultés sociales ou socio-professionnelles.**

Ils aident l'élève à construire son projet personnel, contribuent à la prévention de l'échec scolaire et de ses conséquences, et à ce titre, à la définition du projet d'établissement.

Les assistants de service social exercent leurs fonctions au sein du service social en faveur des élèves, service spécialisé relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN et de la Conseillère technique, responsable départementale. Ils peuvent également être affectés au CROUS.

## **INFIRMIER(E) DE L’EDUCATION NATIONALE (INFENES)**

Les infirmiers de l’éducation nationale **participent à la mise en œuvre de la politique de santé publique,** et notamment aux actions destinées à prévenir toute altération de la santé des agents publics du fait de leur travail.

Ils accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou dans le cadre du rôle propre qui leur est dévolu.

Les membres des corps d'infirmiers sont affectés dans les établissements d'enseignement et participent aux actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des élèves et des étudiants. Ils assurent un accompagnement et un suivi personnalisé des élèves tout au long de leur scolarité.